



Informations Education Physique

Chers parents,

Comme tous les cours, le cours d'éducation physique est un cours obligatoire. Toute non-participation devra être accompagnée d'un mot d'excuse des parents ou d'un certificat médical si la durée est supérieure à 3 leçons.

Pour une raison évidente d'hygiène, l'élève doit se changer avant et après chaque leçon.

La tenue de gym est la suivante :

- short ou legging bleu marine ou noir,
- t-shirt blanc uni ou le t-shirt bleu au logo de l'école,
- pantoufles de gym ou baskets servant uniquement pour le cours d'éducation physique.

Ne pas mettre de baskets à lacets si votre enfant ne sait pas les attacher lui-même, pensez au velcro, merci.

Le tout sera dans **un sac qui ferme et marqué** au nom de votre enfant (toutes les tenues se ressemblent et les enfants éprouvent des difficultés pour retrouver leurs affaires).

En cas d'oubli de tenue, l'élève sera d'abord averti par un mot au journal de classe. Après 3 oublis, une note sera reportée sur la fiche de comportement.

Si la tenue de gym est égarée ou au linge, une autre tenue que celle requise sera exceptionnellement acceptée pour dépanner.

Les bijoux seront retirés et les longs cheveux attachés.

Chez les grands de 5ème et 6ème années, le déodorant est autorisé (pas de spray). Roll-on.

Pour les cours de natation, seul le bonnet de bain au logo de l'école sera autorisé (en vente au secrétariat de l'école). Il sera offert aux classes de P1 ainsi qu'aux nouveaux élèves. Les shorts de bain sont interdits pour les garçons ainsi que les bikinis pour les filles.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Madame Martine